

Lamine Diack sort du silence



La justice française a annoncé l'ouverture prochaine de son procès pour corruption. Un soulagement, jure l'ancien patron de l'athlétisme mondial, qui a accepté de se confier en exclusivité à *Jeune Afrique*.

BENJAMIN ROGER

Son visage est creusé, ses traits tirés. À l'extérieur, une vague de chaleur s'est abattue sur Paris et le thermomètre frôle les 40 °C. Lamine Diack, lui, profite de la fraîcheur des bureaux climatisés de ses avocats. En costume léger et sandales de marche, il se décrit lui-même comme « un papi de 86 ans ». La faute aux années qui passent, mais pas seulement: « Mon état de santé n'est plus des meilleurs. Je n'ai pas pu poursuivre mon traitement avec mes médecins à Monaco. Et cela va bientôt faire quatre ans que cela dure. »

Quatre longues années où « l'affaire » a régulièrement fait la une des médias. Un scandale à tiroirs, qui a ébranlé l'athlétisme mondial et jeté une lumière crue sur les magouilles présumées de ses dirigeants, à commencer par Diack, influent président de l'Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF) de 1999 à 2015 et membre du Comité international olympique (CIO).

Selon le juge d'instruction français Renaud Van Ruymbeke, l'ancienne gloire du sport sénégalais aurait été, avec son fils, Papa Massata Diack, ex-consultant en marketing à l'IAAF, au cœur d'un vaste système de corruption visant à couvrir des cas de dopage d'athlètes russes en échange de pots-de-vin. Une accusation qui lui vaut un procès, lequel s'ouvrira dans quelques mois devant le tribunal correctionnel de Paris pour « corruption active et passive », « blanchiment en bande organisée » ou encore « abus de confiance ». « Vivement ce procès, je vais enfin pouvoir m'expliquer », commente-t-il sobrement. Son nom ressort également dans l'instruction (toujours en cours) de la justice française sur les conditions d'attribution des championnats du monde d'athlétisme et des

Jeux olympiques de 2013 à 2021, sur fond de virements suspects atteignant plusieurs millions d'euros.

Si Lamine Diack s'est pour la première fois décidé à rompre le silence, c'est parce qu'il veut pouvoir donner sa version des faits avant de s'asseoir dans le box des accusés. Un changement de stratégie encadré par ses nouveaux avocats, M^{es} Simon Ndiaye et William Bourdon. Et Diack est intarissable, en particulier lorsqu'il s'agit d'évoquer sa longue carrière sportive et politique. « En 2011, je voulais tout arrêter car j'étais vraiment exténué, raconte-t-il. Mais certains m'ont poussé à effectuer un dernier mandat jusqu'en 2015, notamment en raison du centenaire de l'IAAF, qui devait se tenir en 2012. »

Suspicious de dopage

Au début de novembre 2015, il est de passage à Paris pour rencontrer des dirigeants du Comité national olympique et sportif français. Quelques semaines plus tôt, l'Agence mondiale antidopage (AMA), qui enquête sur de potentiels cas de dopage étouffés chez des athlètes russes, a signalé au parquet national financier que plusieurs Français seraient impliqués dans l'affaire. Lamine Diack est interpellé à son hôtel. Après deux jours de garde à vue, il est mis en examen et placé sous contrôle judiciaire avec interdiction de quitter le territoire.

Pour l'ancien athlète, la chute est dure. Oubliée la retraite paisible entre Monaco, où se situe le siège de l'IAAF, et Dakar : le voici coincé en France pour une durée indéterminée. Il s'installe alors chez son fils Seydou, à Sainte-Geneviève-des-Bois, en région parisienne. « Je suis bloqué ici, peste-t-il. Le traitement qui m'est réservé est profondément injuste. J'ai été français pendant vingt-sept ans, j'ai occupé les plus hautes fonctions et j'ai fait beaucoup pour le sport mondial. Il y a un minimum de considération à avoir. »

Ancien champion de France de saut en longueur, il dit ne pas comprendre pourquoi les autorités de l'Hexagone ne le laissent pas rentrer au Sénégal pour y être jugé. Selon lui, cette affaire a été « montée en épingle », notamment par Dick Pound, le président de la commission d'enquête de l'AMA, qu'il présente comme un rival. Alors que l'IAAF était confrontée à des perspectives financières préoccupantes, Lamine Diack affirme qu'il n'avait pas d'autre choix que de

« réussir » deux événements majeurs avant la fin de son mandat : les JO de Londres en 2012 et les Championnats du monde d'athlétisme à Moscou en 2013. « Il fallait absolument redresser les comptes. En tant que président, l'une de mes missions était de maintenir la santé financière de notre institution. Il fallait parvenir à tirer une importante manne des sponsors. »

Plusieurs contrats sont signés avec des entreprises russes, notamment la banque VTB. Puis, les choses se gâtent, Diack est informé de suspicions de cas de dopage chez des athlètes de la même nationalité. « Nous ne pouvions pas nous permettre de perturber la réussite de ces deux événements, explique-t-il. Nous n'avons jamais "couvert"



JANE HAHN/INVT-REDUX REA

TEL PÈRE, TEL FILS ?

« Je serais heureux de pouvoir discuter avec lui, mais encore faudrait-il qu'on me laisse rentrer à Dakar », dit d'emblée Lamine Diack au sujet de Papa Massata Diack. Pour le reste, l'ancien président de l'IAAF évite de se prononcer sur les graves accusations qui pèsent sur son fils – et, par ricochet, sur

lui-même. « Je lui laisse le soin de s'expliquer. Il est grand, il a 54 ans. Ce sont ses affaires, pas les miennes. » Un peu quand même, puisque Papa Massata a commencé à travailler pour l'IAAF en tant que consultant en marketing en 2007, alors que son père présidait l'institution. N'y a-t-il pas là une

forme de conflit d'intérêts ? « Aucunement, rétorque Lamine Diack. D'un point de vue légal, rien ne lui interdisait de travailler pour l'IAAF. Je ne suis pour rien dans sa carrière. Il connaît son métier et s'est frayé un chemin tout seul grâce à sa société de marketing sportif. »

B.R.

leurs cas. Nous avons juste demandé du temps pour vérifier leurs tests et faire en sorte que, si sanctions il devait y avoir, elles prennent effet après ces compétitions. »

Déclarations « ambiguës »

Pour le juge d'instruction Van Ruymbeke, le scénario est plus simple: la Russie aurait acheté l'indulgence de l'IAAF. De l'argent qui aurait notamment servi à financer les activités politiques de Diack au Sénégal. En décembre 2015, le quotidien français *Le Monde* dévoilait le contenu de ses déclarations aux enquêteurs lors de sa garde à vue, au début de novembre. L'ancien pont socialiste, qui fut ministre de Senghor et maire de Dakar, leur avait expliqué qu'il fallait « renverser le pouvoir en place dans [son] pays », c'est-à-dire le régime d'Abdoulaye Wade, à l'occasion de l'élection présidentielle de 2012. Et de poursuivre: « J'avais donc besoin de financements [...]. À ce moment-là, il y avait ces problèmes de suspension des athlètes russes à quelques mois des championnats du monde [dans leur pays]. Nous nous sommes entendus, la Russie a financé. »

Ces propos font l'effet d'une bombe à Dakar, où la présidence, passée sous le contrôle de Macky Sall, dément avoir reçu le moindre centime de Diack ou de la Russie. Selon ses avocats, ces déclarations, telles qu'elles ont été retranscrites par les enquêteurs, sont « ambiguës ». « En tout état de cause, il a bien parlé aux Russes de son engagement politique contre Abdoulaye Wade en 2012, mais il n'a jamais reçu d'argent de leur part », affirme aujourd'hui M^e Simon Ndiaye.

Quelle est désormais la version de Lamine Diack ? « Je n'ai jamais demandé d'argent à qui que ce soit de ma vie. J'étais opposé à Wade et à son projet de succession dynastique. Nous nous sommes donc organisés pour qu'il soit battu à la présidentielle de 2012. Nous avons juste fait en sorte que la mobilisation prenne, en donnant aux jeunes les moyens de se déplacer pour occuper le terrain pendant la campagne. » Sur la provenance des fonds, leur montant ou leur distribution, il n'en dira pas plus.

Il ne se montre pas plus loquace quand il s'agit d'évoquer ses relations avec son fils, Papa Massata, qui réside à Dakar et avec lequel il n'a droit à aucun contact en raison du contrôle judiciaire auquel il est

astreint (*lire encadré*). Personnage central de cette affaire tentaculaire, ce businessman bonhomme et prospère est accusé de « corruption active » et de « blanchiment en bande organisée ». Son nom apparaît dans les nombreuses ramifications de l'enquête, tout comme celui de Pamodzi Sports Consulting, sa société de marketing sportif. Il est visé par deux mandats d'arrêt internationaux émis par les autorités françaises: l'un lancé en 2015 dans le cadre de l'affaire de dopage russe, l'autre émis en avril dernier dans le cadre des conditions d'attribution des Championnats du monde d'athlétisme et des JO.

De son côté, Papa Massata Diack assure être prêt à répondre aux questions des juges français depuis le Sénégal, mais refuse de se rendre en France. Quant aux autorités du pays de la Teranga, elles semblent pour l'instant peu disposées à faire avancer le dossier – et encore moins à extraditer Papa Massata Diack. C'est peu dire qu'elles n'apprécient guère le sort réservé à Lamine Diack, toujours très respecté dans le pays. « Son père est retenu en France depuis quatre ans et ils voudraient que nous livrions son fils? La France n'extrade jamais ses citoyens. Pourquoi le ferions-nous? », s'agace une source à la présidence.

La récente attribution des JO de la jeunesse 2022 au Sénégal pourrait toutefois changer la donne. Dans un courrier envoyé à Macky Sall à la mi-novembre 2018, Thomas Bach, le président du CIO, demandait une meilleure coopération des autorités sénégalaises dans cette affaire. « L'engagement de votre gouvernement [...] serait particulièrement apprécié », écrivait-il, espérant que ces demandes « puissent être exécutées dans les meilleurs délais ».

Affaibli et isolé en attendant son procès, Lamine Diack dit ressentir « un certain soutien des Sénégalais et des Africains ». Reste une question: celle d'un hypothétique retour au pays pour y finir sa vie. « Le Sénégal me manque énormément. Qu'ils me laissent rentrer. Mon frère a 99 ans. Je ne sais pas si je le reverrai un jour. Je ne sais pas non plus si je pourrai à nouveau profiter de mes petits-enfants. » En jouant ainsi sur la fibre émotionnelle, convaincra-t-il ses juges d'être plus cléments? Réponse dans quelques mois au tribunal correctionnel de Paris. **FA**

« JE N'AI JAMAIS DEMANDÉ D'ARGENT À QUI QUE CE SOIT DE MA VIE. J'ÉTAIS OPPOSÉ À WADE ET À SON PROJET DE SUCCESSION DYNASTIQUE. »